

Benoit XV, pape,  
Salut et bénédiction apostolique,

La très élogieuse recommandation de votre évêque de Providence, appuyée de l'expression des désirs de notre délégué apostolique, nous apprend que depuis longtemps vous remplissez le ministère sacré de curé. Enflammé des ardeurs de la divine charité, vous avez, de toute votre âme, consacré vos soins et vos labeurs tant à la construction d'un orphelinat et d'un hospice des vieillards qu'à l'érection d'écoles paroissiales. Il nous fait plaisir de saisir l'occasion de la quatre-vingtième année de votre " vie laborieuse " — vous exprimant par là toute notre bienveillance — pour récompenser vos éclatants mérites par une faveur qui n'en soit pas indigne. C'est pourquoi, par la présente lettre, nous vous faisons, constituons, établissons prélat de la maison pontificale, et vous concédons, cher fils, la permission de porter librement et licitement le vêtement violet et le rochet même dans la curie romaine. Nous vous accordons donc, à vie, tous et chacun des privilèges, prérogatives, honneurs, indults que comporte et pourra comporter ce titre. Nonobstant toutes choses contraires. — Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le dix-huitième jour du mois d'avril 1918, l'année quatrième de notre pontificat.

(signé) cardinal GASPARRI,  
*secrétaire d'Etat.*

A notre cher fils, CHARLES DAURAY,  
curé du Précieux-Sang, de Woonsocket, R. I.

Nous renouvelons à Mgr Dauray l'expression de nos respectueuses félicitations et de nos meilleurs vœux. — *Ad multos annos !*  
E.-J. A.